

ANNEE 2009

RESOLUTIONS DE LA 10^{ième} SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des Bureaux, réuni en sa 10^{ième} Session Extraordinaire du 17 au 19 juin 2009, a pris des résolutions suivantes :

1- Résolution relative à l'approbation des comptes du 1^{er} décembre 2008 au 31 mai 2009.

Le Conseil

Après présentation des comptes par le Secrétariat Général Permanent et du rapport de vérification des comptes du Secrétariat Général Permanent du 1^{er} décembre 2008 au 31 mai 2009.

Approuve les comptes du 1^{er} décembre 2008 au 31 mai 2009 et donne quitus au Secrétaire Général Permanent sortant pour sa gestion.

2- Résolution relative au collectif budgétaire.

Le Conseil,

Adopte le collectif budgétaire de l'exercice 2009 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 188.507.328 FCFA.

3- Résolution relative à l'adoption des Procès Verbaux par le Conseil des Bureaux.

Le Conseil,

Dans un souci de l'économie du budget de fonctionnement du Secrétariat Général Permanent, a décidé que le Bureau du Conseil se réunisse en marge de la Session pour l'adoption définitive des Procès Verbaux.

1- Résolution portant satisfecit du mandat accompli par le Secrétaire Général Permanent sortant.

Le Conseil,

Après avoir reconnu le mérite et le dévouement du Secrétaire Général Permanent sortant, décerne un satisfecit du mandat accompli par Monsieur DOUMGOTO AROUN pendant 10 (dix) ans au Secrétariat Général Permanent du système de la Carte Rose CEMAC.

Fait à Bangui, le 19 juin 2009.

Le Secrétaire Général Permanent

Le Vice-Président du Conseil des Bureaux

André Robert ELEINGA

Evariste FOSSO DIFFO